



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le 08/10/2024

ID : 057-245700695-20240925-C20240924\_21\_SI-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

#### Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT  
Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER,  
Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, M. Michel SCHMITT, Mme Christine ACKER, MM. Hervé GROULT, Hassan FADI, Fernand LUCAS suppléant représentant M. Yves LICHT, Mme Alieth FEUVRIER, MM. Bertrand MATHIEU, Alain REDINGE, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Hervé PATAT, MMES Marie-Odile KRIEGER, Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO, Olivier KORMANN, Mme Christelle MAZZOLINI, M. Joël IMMER, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

Absents avec procuration :

Bertrand ALESCH	à	Michel SCHMITT,
Bernard DORCHY	à	Bernard ZENNER
Thierry MICHEL	à	Eric GONAND
Emmanuelle JACQUEMOT	à	Roland BALCERZAK
Déborah LANGMAR	à	Denis BAUR
Joseph BAUER	à	Joseph GHAMO
Brigitte DA COSTA	à	Joël IMMER
Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

Absents excusés : Mauricette NENNIG, Marie-Pierre LAGARDE, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHE, Christopher PAQUET

Date de la convocation : 28 août 2024

Nombre de membres en exercice : 51  
Nombre de membres présents : 38  
Nombre de votants : 46

Secrétaire de séance : Céline CONTRERAS



#### **21. Objet : Attribution de fonds de concours au titre de la transition énergétique - Commune de Berg-sur-Moselle - Rectification d'erreur matérielle dans la délibération n° 32 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2024**

Par délibération n° 32 du Conseil communautaire du 9 avril 2024, le Conseil communautaire a attribué à la Commune de Berg-sur-Moselle un fonds de concours au titre de la transition énergétique d'un montant de 12 605 €.

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le tableau descriptif du projet éligible au fonds de concours et notamment dans son montant,

Considérant que le montant total H.T. du projet est de « 47 373 € » et non de « 43 373 € »,

Considérant que le montant du fonds de concours reste inchangé,

Considérant qu'il est demandé au Conseil communautaire de rectifier la délibération n° 32 du Conseil communautaire du 9 avril 2024, entachée d'une erreur matérielle en remplaçant le montant total du projet H.T., selon le tableau ci-dessous :

Commune	Objet	Montant total du projet HT	Montant subventions obtenues	Montant subventionnable	% demandé / montant subventionnable ou dépense totale	Montant du FC à verser par la CCCE	Autofinancement communal
Berg-sur-Moselle	Passage en LED éclairage public	47 373 €	22 163 € (Fonds vert)	25 210 €	26.6% du total 50% du subventionnable	12 605 €	12 605 €

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 17 septembre 2024,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de rectifier la délibération n° 32 du Conseil communautaire du 9 avril 2024 entachée d'une erreur matérielle en remplaçant le montant du projet « 43 373 € H.T. » par « 47 373 € H.T. », selon le tableau ci-dessus,
- de confirmer l'attribution du fonds de concours à la commune de Berg-sur-Moselle, d'un montant de 12 605 €,
- de dire que les autres dispositions de la délibération n° 32 du Conseil communautaire du 9 avril 2024 restent inchangées,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la notification relative à ce fond de concours et accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 46  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 25 septembre 2024

Le Président,  
Michel PAQUET

